6.me Division

1.ere Section

Officiers de Santé

ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C____ N____

3670

Paris le 27. Juillet 1793. l'an 2.me de la République française

L'adjoint du Ministre de la Marine, pour la 6.me Division, aux Citoyens Composant l'Accadémie de Chirurgie à Paris.

Citoyens

Le Ministre me charge de vous transmettre l'Extrait du Procès verbal d'un Examen public des Officiers de Santé auxiliaires destinés pour le Port de Brest. Vous verrez par cet Extrait que 15. de ces Officiers se sont permis de ne pas suivre leur destination, quoiqu'ayant reçu une Conduite pour s'y rendre. Le Ministre désirant réprimer de pareils abus, vous prie de lui donner les Indications nécessaires sur la demeure de ces Citoyens, afin qu'il puisse les contraindre, au Nom de la Loi, à se rendre au plutôt à leur poste, ou à restituer la Conduite qu'ils ont reçue. Le Ministre est trop persuadé de votre Patriotisme pour douter de votre empressement à lui

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ARC 8 d1
n°20

procurer tous les moyens qui sont en votre Pouvoir, de faire réparer le tort que ces Citoyens font à la République.

Deshayes

8 août 1793